



A.T.S.C.A.F. FEDERALE
S P O R T S
41 boulevard Vincent Auriol
75703 PARIS Cédex 13

Paris, le 21 juin 2018

BUREAU DES SPORTS
Tél. 01.79.97.33.20
01. 44.97.33.24
01. 44.97.33.35

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENTS DES
 ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS FEDERES

OBJET : Coupe Nationale Interfinances 2018/2019
Engagements

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine Coupe Nationale Interfinances comportera les disciplines suivantes sous réserve que, conformément aux dispositions de l'Article 7 du règlement, huit équipes soient engagées :

FOOTBALL A 7
 VOLLEY-BALL MASCULIN
 VOLLEY-BALL FEMININ
 HAND-BALL MASCULIN
 PETANQUE MASCULINE

PETANQUE FEMININE
 GOLF
 BASKET-BALL MASCULIN
 BASKET-BALL FEMININ
 TENNIS DE TABLE

TENNIS MASCULIN
 TENNIS FEMININ
 TIR SPORTIF
 BADMINTON

J'attire votre attention sur le fait que la Coupe Nationale Interfinances est réservée uniquement aux joueurs titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F. et remplissant les conditions fixées par le règlement.

Je prie instamment les Présidents départementaux et les responsables sportifs de **s'imposer la lecture du règlement** afin d'être en mesure de faire respecter scrupuleusement ses dispositions.

Pour permettre l'établissement des tirages et du calendrier définitif de la Coupe 2018/2019, vous voudrez bien m'adresser, le plus rapidement possible, et en tout état de cause les demandes d'engagement des équipes de votre section ou de votre club :

avant le 7 Septembre 2018, dernier délai pour le Foot à 7, le Golf et le Tennis Masculin,

avant le 28 septembre 2018 pour toutes les autres disciplines

avant le 2 novembre 2018 pour volley féminin, hand-ball et basket.

Vous utiliserez, à cet effet, le formulaire dont l'exemplaire est joint à la présente. Vous comprendrez, évidemment, l'intérêt de fournir des renseignements précis, notamment en ce qui concerne l'assurance des joueurs pour la saison 2018/2019.

Les sportifs, titulaires de la carte d'adhérent à l'A.T.S.C.A.F., à jour de leur cotisation et d'un certificat médical bénéficient automatiquement de la police souscrite par l'A.T.S.C.A.F. Fédérale auprès de la Mutuelle des Sportifs.

Les états nominatifs (modèles A – D à télécharger sur GALA) devront nous être renvoyés dûment remplis accompagnés du certificat médical et des pièces justificatives demandées par le règlement (à noter la production des photocopies des licences de tennis pour l'homologation des résultats au palmarès des joueurs).

En résumé, nous vous demandons, si vous désirez participer à la Coupe Nationale Interfinances, de nous faire parvenir :

1°/ la feuille d'engagement :

avant le 7 Septembre 2018, dernier délai pour le Foot à 7, le Golf et le Tennis Masculin,

avant le 28 septembre 2018 pour toutes les autres disciplines

avant le 2 novembre 2018 pour volley féminin, hand-ball et basket.

2°/ Les états modèles A - D accompagnés des certificats médicaux, 15 jours avant le premier tour

3°/ **Concernant le tir, le bureau des sports rappelle que les candidatures pour organiser les ½ finales doivent être parvenues au service avant le CA de décembre 2018. A défaut les 40 meilleurs tireurs seront sélectionnés selon leur palmarès pour la Finale (à déterminer après acte de candidature non parvenue).**

En ce qui concerne les déplacements, les indemnités seront réglées sur la base de 0,05 € du km **à partir de la base de données MAPPY** pour tous les tours de la CNIF 2018/2019. Les frais de réception seront calculés conformément au barème ci-joint.

La demande d'engagement réclamée par la présente lettre devra être adressée **avant le 7 Septembre 2018 ou 28 septembre 2018 ou 2 novembre 2018 (selon les disciplines)** sous le timbre : Monsieur le Président de l'ATSCAF. Fédérale, *Bureau des Sports*, 41 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris Cédex 13.

LE PRESIDENT DE L'A.T.S.C.A.F. FEDERALE

François CLINET